



Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

# l'Unitaire 11

Bimestriel N°105 Décembre - Janvier 2013 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 eu-



**Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)**  
Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE  
[fsu.aude@wanadoo.fr](mailto:fsu.aude@wanadoo.fr) ou [fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr)

Déposé le 19/12/2012

## La Fonction publique, une charge ? Non, une chance !

Dans la période de crise économique et sociale que nous connaissons, face aux doutes concernant l'avenir, la FSU a demandé au Premier Ministre une plus forte lisibilité sur les objectifs poursuivis dans les différentes réformes en cours et une rupture plus nette avec l'héritage du précédent gouvernement.

La FSU a exprimé ses critiques quant à la logique du Pacte National pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Elle a dit ses doutes quant à l'utilisation effective des 20 milliards accordés aux entreprises. Elle a demandé au gouvernement que l'octroi du crédit d'impôt soit soumis à conditions et un contrôle effectif de ces aides.

Elle a exprimé son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques (10 milliards en 2013). Elle a demandé au Premier Ministre de considérer la Fonction Publique et les services publics comme des leviers essentiels pour sortir de la crise et comme des atouts pour penser les mutations à venir. Ce qui nécessite de conforter ses missions et de lui donner les capacités d'agir.

C'est pourquoi le débat sur la décentralisation qui s'ouvre doit poser et répondre à la question du contenu des politiques publiques, du rôle de l'État aujourd'hui sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins et réduire les inégalités.

Éducation, formation, recherche, orientation..., ces missions doivent être de la responsabilité de l'État et pilotées par lui. Ce qui ne s'oppose pas à la mise en place des structures réunissant les différents acteurs afin de coordonner mieux les politiques publiques.

Face à la crise de l'emploi, aux défis à relever comme celui de la transition écologique, aux besoins des citoyens, la FSU a rappelé que les investissements dans la Fonction publique et les services publics étaient bien des investissements d'avenir. C'est en ce sens, que la FSU lance sa campagne « La Fonction publique, une charge ? non, une chance ! »

Enfin la FSU a insisté sur la nécessité de poursuivre les concertations avec l'ensemble des acteurs sur les différents sujets évoqués.

Communiqué FSU 30/11/2012

## Congrès départemental de la FSU 11 au Lycée Charles Cros de Carcassonne

**Mardi 22 janvier de 8 h 30 à 17 h 30**  
**Mercredi 23 janvier de 8 h 30 à 17 h 30**

Pour vous inscrire :  
bulletin d'inscription dans ce numéro de l'Unitaire.

Siège social :  
FSU 11  
22 bis, Bd de Varsovie  
11000 CARCASSONNE  
Tél.Fax : 04 68 25 54  
23  
Directeur de la  
Publication  
Gilbert SARTORÉ  
Commission paritaire  
N° 0715 S 07452  
ISSN 1250-0224

### SOMMAIRE

- 1- Edito.
- 2- refondation de l'école, des orientations contrastées. Abrogation de la journée de carence.
- 3 - Souffrance au travail au CG, ça suffit !
- 4 - Régularisation des Sans-papiers, aller plus loin. Un pas vers la Paix au Proche-Orient. Donner le cap.
- 5 - Votes FSU de novembre et nouveau CDFD.
- 6 - Thèmes et déroulement du congrès départemental.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

## **fondation de l'École - Des orientations contrastées : les débats sur les textes d'application seront déterminants**

Cherchant à maintenir des équilibres issus de la concertation, le projet de loi de « refondation de l'École » répond partiellement à des attentes fortes de la profession : suppression de la note de vie scolaire, redéfinition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » confiée à « un conseil supérieur des programmes », suppression de « l'apprentissage junior », volonté d'une véritable formation initiale et continue des enseignants, qui reste à construire, réaffirmation du rôle de l'éducation nationale dans la formation continue des adultes... Il réaffirme la volonté de lutter contre les sorties sans diplôme ou qualification.

Cependant, il renvoie les sujets les plus conflictuels à la rédaction des décrets d'application ou à la loi de l'acte III de la décentralisation, que ce soit sur la mise en oeuvre d'une meilleure articulation entre le premier degré et le collège, sur le devenir de l'orientation scolaire et de ses personnels et sur le pilotage des cartes de formation professionnelles et technologiques.

Si le volet programmation, avec la confirmation des créations d'emplois dans les 5 années à venir, traduit la priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse, le projet de loi et son rapport annexé ne donnent pas d'indications sur les améliorations que les personnels du second degré attendent et qui sont fondamentales pour réussir « une refondation » en termes de conditions de travail et de revalorisation de leurs métiers.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU considèrent que la création d'un cycle artificiel CM2-6ème, par ailleurs piloté au moins pour une part par un conseil école-collège, ne peut être la réponse au problème posé par la liaison entre le primaire et le secondaire. Le collège doit être mieux affirmé comme la

première étape d'un second degré qui amène toute une génération dans une des trois voies du lycée qui reste le grand oublié de ce projet.

Le SNES le SNEP et le SNUEP rappellent leur ambition de démocratisation de l'accès aux diplômes de niveau IV et aux qualifications et, à ce titre, regrettent que cette ambition n'ait pas trouvé de traduction par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Beaucoup d'éléments restent donc à préciser pour concrétiser certaines ambitions que semble vouloir porter ce projet de loi.

Face aux incertitudes qui demeurent au regard du prochain projet de loi de décentralisation, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU réaffirment leur opposition à toute décentralisation de l'orientation scolaire ou mise sous double tutelle Etat-Régions des conseillers d'orientation-psychologues dont la contribution à la réussite scolaire doit être réaffirmée. A ce titre, ils combattront la vision restrictive de l'orientation scolaire développée dans le projet de loi d'orientation et son rapport annexé. Par ailleurs ils s'opposent à toute perspective de décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles et technologiques.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU alertent les personnels sur certains dangers potentiels de ce projet. Ils les appellent à s'exprimer publiquement dès maintenant sur leurs exigences et aspirations. La plus grande vigilance étant par ailleurs nécessaire lors du débat parlementaire, ils les appellent à peser dès à présent sur les choix non tranchés par la loi et qui devront l'être par le ministre dans les mois qui viennent.

**Communiqué de presse SNES-FSU,  
SNEP-FSU, SNUEP-FSU**

## **Lettre au premier ministre : Abrogation du dispositif « journée de carence »**

Un courrier commun des organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA, SOLIDAIRES, FSU, FO) a été adressé au Premier ministre afin de demander l'abandon de la journée de carence.

*Paris le 15 novembre 2012*

Objet : Abrogation du dispositif « journée de carence »

Monsieur le Premier Ministre,

Au moment de son instauration, toutes nos organisations syndicales ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction publique et en ont demandé le retrait.

Nos organisations syndicales réaffirment avec force que cette mesure pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. De plus, nous dénonçons l'effet de cette mesure, notamment sur la santé et la sécurité des agents. En effet, nous constatons déjà que des agents renoncent à utiliser leurs congés maladie en raison de cette « ponction » sur salaire.

En son temps, la journée de carence a été jugée par beaucoup, y compris au sein de la majorité présidentielle, comme injuste et inefficace et relevant davantage de la seule volonté de stigmatiser toujours plus les agents de la Fonction publique. Aujourd'hui, les agents ne comprennent pas pourquoi cette disposition législative n'est pas abrogée.

Monsieur le Premier ministre, cette mesure met véritablement en cause la santé des agents dont vous avez la responsabilité. C'est pour cela que nos organisations considèrent qu'il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention, notamment dans le cadre des CHSCT

Nous nous sommes adressés en ce sens à la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique le 17 septembre dernier.

Nos organisations espèrent maintenant une réponse rapide de votre part et vous prient de bien vouloir croire, Monsieur le Premier Ministre, en leurs salutations respectueuses.

Le 11 septembre, la FSU a rencontré le DGS pour faire un point sur les dossiers de rentrée et la préparation du CTP. Lors de cette audience, la FSU a une nouvelle fois alerté fortement la Direction sur l'ambiance dans les services, les inquiétudes légitimes des agents face à des réorganisations annoncées, les pressions de plus en plus fortes sur l'encadrement. Que constatons-nous : Une perte de sens exprimée par les agents, le manque de reconnaissance des métiers, des réorganisations incessantes faites sans véritable bilan, sans véritable concertation et sans que soient prises en compte la parole, l'expérience et l'expertise des personnels. Les dossiers sont gérés dans la précipitation, les objectifs sont mal définis, mal compris par les agents, et sous-tendus par un but qui est une réduction des effectifs et à terme une demande de travailler plus avec moins de moyens.

A cela s'ajoute une absence de communication entre les différents niveaux de la hiérarchie et les personnels qui donne lieu à des interprétations, des rumeurs, des informations contradictoires qui ne font qu'augmenter le niveau d'inquiétude et de malaise. En ce qui concerne certaines réorganisations en cours, sur le fond nous n'avons pas été entendus puisque les projets continuent à dérouler, sur la forme le DGS s'engage le 11 septembre, à notre demande, à organiser des réunions d'information

au niveau des directions concernées.

La FSU a de son côté rencontré les personnels qui ont confirmé notre analyse de la situation, leurs incompréhensions, leur malaise et confirmé ainsi la justesse de nos alertes à l'administration :

Cela se traduit par :

- des accidents de travail en augmentation,
- des arrêts maladie nombreux,
- une remontée plus importante des incidents au CHS,
- une ambiance et des relations de travail dégradées,
- un sentiment de démotivation quasi unanime et très inquiétant pour l'avenir.

La FSU a, à maintes reprises, exercé son devoir d'alerte.

Pour la FSU ce sont des marqueurs, des indicateurs qui ne sont pas pris en compte ni analysés comme ils devraient l'être. Nous avons dans toutes les instances paritaires CTP, CHS, audiences syndicales, depuis la rentrée et bien avant, exercé notre devoir d'alerte pour que nul n'ignore la gravité de la situation, quelles que soient les directions.

**SDU11 – FSU**

**Section Conseil Général**

Allée Raymond Courrière-11855 Carcassonne

04 68 11 64 34 ou 63 24

[sdu11fsu@cg11.fr](mailto:sdu11fsu@cg11.fr) [www.snuclias-fsu.fr](http://www.snuclias-fsu.fr)

### **Deux tentatives de suicide depuis le début de l'année sur le lieu de travail : c'est insupportable !**

Deux tentatives de suicide sur le lieu de travail c'est un gâchis humain insupportable, qui a des conséquences sur l'ensemble du personnel. Pour la FSU ces actes questionnent obligatoirement les conditions et l'organisation du travail et au-delà la collectivité toute entière et ne doivent pas être ramenés à la seule dimension individuelle.

La FSU n'a jamais cherché à exploiter ces situations par respect pour nos collègues concernées, mais s'est toujours située sur le plan de l'analyse des éléments qui ont généré du malaise, de la souffrance. Lors de la première commission d'enquête la FSU qui avait mené un travail syndical auprès des collègues, puis lors des auditions des agents a clairement identifié et exprimé le lien entre l'acte et les conditions de travail.

Nous l'avons exprimé lors du CHS du 26 juin : « Sur la situation de Mme B, la FSU estime que les éléments recueillis par la commission d'enquête sont suffisamment nombreux, concordants et répétés pour justifier la reconnaissance par la collectivité de l'accident de travail. C'est d'ailleurs le sens du contenu et de la conclusion du rapport de la commission d'enquête.

Pour la FSU cela ne nécessitait pas la saisine de la commission de réforme, les textes réglementaires permettent à la collectivité de prendre la décision elle-même. Cela aurait eu un effet positif dans le travail de

reconstruction professionnel et le reprise de travail de notre collègue et aussi auprès des personnels de la BDA fortement choqués et touchés par l'événement survenu le 26 février.

La FSU poursuivra son travail d'accompagnement de Mme B et s'assurera que toutes les conditions sont réunies pour favoriser sa reprise de poste. Cela n'a pas été le choix de la collectivité, nous le regrettons.

Une commission d'enquête se met à nouveau en place, la FSU y jouera pleinement son rôle, sans a priori, et nous attendons la même attitude de la part de l'administration et des élus. Il faut permettre à la commission de travailler en toute indépendance, de livrer ses conclusions et s'interdire de le faire dès à présent. Pour la FSU, la prise de conscience des élus et de l'administration n'est pas à la hauteur des enjeux et se situe souvent dans le déni de la gravité de la situation dans notre collectivité.

Un travail doit s'engager sur les risques psychosociaux, sur l'identification des facteurs de mal-être au travail mais pour la FSU il faut s'attaquer aux causes plutôt qu'aux conséquences.

Qu'attend notre employeur pour écouter et prendre en compte la parole et les alertes des personnels et des représentants du personnel ?

## Régularisation des sans papiers : aller plus loin

Communiqué de presse FSU

Le 3 décembre 2012

Une concertation sur la question de la régularisation des sans papiers a eu lieu avec les organisations syndicales et associations groupées au sein de Collectifs, ce qui était une première sur ce dossier... A la suite de cela, le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres du 28 novembre dernier la circulaire dite de « régularisation » cadrant les critères de régularisation des personnes sans papiers.

Au cours des rencontres ministérielles avec les syndicats et les associations, la FSU et ses partenaires ont porté une autre politique de l'immigration, plus généreuse et plus respectueuse des droits fondamentaux.

La circulaire comporte quelques avancées mais les critères pour l'obtention d'un titre de séjour restent restrictifs et ne sont pas applicables à tous et partout. En effet, si les critères sont listés, il est régulièrement rappelé le pouvoir d'appréciation des préfets. Le risque de l'arbitraire perdure, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Pour les familles, les jeunes et les travailleurs, la durée de présence demandée n'est parfois pas compatible avec la réalité des situations. Ainsi, cela peut laisser un enfant et sa famille en situation d'incertitude sur les 6 premières années de sa vie...

De même pour les lycéens, la prise en compte de l'arrivée en France est désormais avant 16 ans au lieu de 13 ce qui constitue une avancée. Mais elle est minorée par des critères restrictifs (cursus scolaire et/ou présence de parents en situation régulière) pour permettre la délivrance d'un titre pérenne. Nombreux sont donc les jeunes qui ne pourront prétendre à la régularisation !

Quant aux critères permettant l'obtention d'une carte au titre du travail, s'ils prennent en compte en partie les revendications exprimées, ils n'améliorent pas la situation de tous les travailleurs et travailleuses. Ainsi, si la liste des métiers est supprimée, rien n'est prévu pour aider à la sortie du travail au noir.

Bémol : une circulaire n'a pas valeur de loi. La FSU estime que les critères retenus laisseront de nombreux jeunes, familles ou travailleurs et travailleuses sur le côté de la route.

Elle demande un réel débat sur l'immigration afin que des solutions alternatives et pérennes soient envisagées et que la loi permette à tous et toutes de vivre en France sur les principes d'égalité de droit.

### Un pas vers la Paix au Proche-Orient

La FSU se félicite du vote au sein des Nations-Unis qui a conduit à l'admission de la Palestine comme État non-membre. C'est un pas important dans la voie de la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Ce statut, en retrait par rapport à celui d'État membre, demandé par Mahmoud Abbas en 2011 et repoussé sous les pressions états-uniennes, permet néanmoins, outre l'accès à tous les organismes de l'ONU, de mettre le Droit International au centre des négociations.

Alors que la situation sur le terrain a empiré pour les Palestiniens et que le processus de paix est dans l'impasse, l'ONU pourrait débloquer la situation.

La France a voté pour cette admission, ce dont nous nous réjouissons.

Dans la logique de son vote à l'ONU, la France doit à présent reconnaître l'État de Palestine et exercer de réelles pressions sur Israël qui poursuit une politique de violation du droit international. Elle doit prendre des mesures pour qu'il soit mis un terme à l'impunité de cet État.

### Donner le cap !

Les semaines et les mois à venir vont voir se concrétiser plusieurs projets législatifs : Éducation, décentralisation, enseignement supérieur, justice... ils devront donner le cap du changement de politique afin d'assurer plus de justice sociale et de progrès.

Le gouvernement doit aussi maintenant entendre les exigences des millions de fonctionnaires qui demandent l'amélioration de la qualité des services aux usagers et de leurs conditions de travail.

Pour mener à bien ces politiques, il faut sortir de la logique de réduction des dépenses publiques.

Les investissements dans les services publics et la Fonction publique sont indispensables non seulement pour répondre à tous les besoins de la population sur tout le territoire mais aussi parce qu'ils constituent des leviers essentiels pour sortir de la crise. La Fonction publique n'est pas une charge mais une chance pour l'avenir !

La FSU entend bien faire avancer cette exigence avec les personnels qui doivent être entendu car se sont eux les acteurs au quotidien de ces services.

## VOTES FSU NOVEMBRE 2012 DEPARTEMENT DE L'AUDE

SYNDICATS		VOTES NATIONAUX											VOTES DEPARTEMENTAUX										
		TENDANCES							ACTIVITE			FENÊTRES				TENDANCES				ACTIVITE			
Désignation	Inscrits	Vo-tants	%	Exp	UetA	EE	Eman	URIS	FU	Exp	Pour	Contre	A1	B1	A2	B2	Exp	UetA	EE/Em	URIS	Exp	Pour	Contre
SNUipp	288	82	28,5%	81	43	23	12	3		58	54	4	23	21	30	14	80	41	35	4	68	67	1
SNETAP	82	23	28,0%	22	19	2			1	16	16		14	4	10	8	2	2			3	3	
SNICS	10																2	2			2	2	
SNUEP	7	2	28,6%	2	1	1				2	2		1		1		2	1	1		2	2	
PÔLE EMPLOI	31	14	45,2%	14	14					14	14		14		1	10	14	14			14	14	
SNUAS-FP	4	1	25,0%	1			1			1	1			1	1		1		1		1	1	
SDU-CLIAS	467	169	36,2%	166	148	4	3	9	2	120	120	0	91	22	16	92	166	155	5	6	143	142	1
SNES	445	255	57,3%	251	162	32	22	30	5	175	166	9	72	34	58	49	240	154	57	29	175	170	5
SNEP	75	52	69,3%	52	50		2			42	42	0	27	5	14	18	52	50	2		50	50	
SNASUB	6																2	2			2	2	
SNUACTE	4	1	25,0%	1					1	1	1		1		1								
SNE	9	1	11,1%	1	1					1	1			2									
SNUITAM	4																						
SNPES-PJJ	0																						
EPA	4	1	25,0%	1				1		1	1		1		1		1	1			1	1	
SNAC	1			0																			
SNCS	2			0																			
SNESUP	6	1	16,7%	1		1											1		1				
Total	1445	602	41,7%	593	438	63	40	43	9	431	418	13	244	89	133	191	563	422	102	39	461	454	7
Pourcent				41,0%	72,8%	10,5%	6,6%	7,1%	1,5%		97,0%	3,0%						75,0%	18,1%	6,9%		98,5%	1,5%

TOTAL 2009	1455	536	36,8%	518	367	58	47	46	0	387	358	29					513	373	98	42	405	388	17
Pourcent				35,6%	70,8%	11,2%	9,1%	8,9%	0,0%		92,5%	7,5%						72,7%	19,1%	8,2%		95,8%	4,2%

### Nouveau CDFD de la FSU de l'Aude (mandat 2013-2016)

**Répartition des 16 sièges ( résultats départementaux ) :**  
**UA : 12 sièges ; EE-Emancipation: 3 sièges ; URIS : 1 siège.**

**Camarades élu-e-s au CDFD (Conseil délibératif fédéral départemental), au titre des tendances départementales (16) :**

**Elu-e-s U et A (12):**

DECHAUD Philippe (SNEP); CAZES Michèle (SNES); AMIGUES Anne (SDU-CLIAS) ; BAILLOU Philippe (SNUipp); AUDEMAR Jean Marc (SNETAP); BENKREIRA Zora (SNU Pôle Emploi); ALLEON Albert (SDU-CLIAS); BENYOUSSEF Delphine (SNES); CAZABANT Annie (SNICS); TRILLES Josette (SNUIPP); BEKHTARI Ali (SDU-CLIAS); BRETZNER Philippe (SNEP).

**Elu-e-s Ecole Emancipée et Emancipation(3) :**

BLANCH Dominique (SNES) ; NOVELLO Marieline (SNES) ; COSTE Jacques (SNES).

**Elue URIS (1):**

MAILLOT Hélène (SNES).

**Camarades désigné-e-s au titre des syndicats (16 ou plus) :**

**SNES : 4 mandats.**  
**SDU-CLIAS : 4 mandats.**  
**SNUipp : 3 mandats.**  
**SNEP : 1 mandat.**  
**SNETAP : 1 mandat.**  
**SNUEP : 1 mandat.**  
**SNUAS-FP : 1 mandat.**  
**SNUTEFI : 1 mandat.**  
**SNICS : 1 mandat.**

## Thèmes du congrès départemental (textes dans le supplément au « Pour » n°164)

- Éducation, formation, culture et recherche.
- Le service public et la fonction publique sont une richesse.
- Pour des alternatives «économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés ».
- Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

## Déroulement du congrès départemental :

Lycée Professionnel Charles Cros - Carcassonne

### Mardi 22 janvier :

- 8 h 30 - 9 h : accueil.
- 9 h - 9 h 30 : présentation du Congrès.
- 10 h - 12 h : travail en commissions sur les thèmes 2 et 3.
- **12 h - 13 h 30 : repas.**
- 13 h 30 - 15 h 30 : reprise du travail en commissions sur les thèmes 2 et 3, en permutant les groupes du matin.
- 15 h 45 -17 h 30 : adoption des motions et textes du congrès.

### Mercredi 23 janvier:

- 8 h 30 - 9 h : accueil.
- 9 h -10 h 30 : travail en commissions sur les thèmes 1 et 4.
- 10 h 45 - 12 h 15 : travail en commissions sur les thèmes 1 et 4, en permutant les groupes.
- **12 h 15 -13 h 45 : repas au lycée.**
- 14 h - 14 h 30 : désignation de la délégation au congrès national, désignation du nouveau CDFD.
- Vote du Rapport financier.
- 15 h - 17 h : débat en plénière sur les thèmes 1 et 4.
- 17 h - 17 h 30 : modification des statuts.
- 17 h 30 : fin du congrès.

## CONVOCATION

### Application du droit syndical dans la Fonction Publique

- d'État (autorisation spéciale d'absence - article 13 du décret 82-447 du 28-05-1982)
- Territoriale (ASA – article 13 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985)

L'autorisation spéciale d'absence porte, outre sur la durée de la réunion statutaire elle-même, sur les délais de route nécessaires pour s'y rendre.

Nom : ..... Prénom : .....

A déposer dans les délais auprès de votre administration ( 3 jours avant )

## Coupon d'inscription au congrès FSU des 22 et 23 janvier 2013

(à reproduire si plusieurs délégué-e-s dans l'établissement)

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**Adresse :** .....

**Ville :** ..... **Code Postal :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

### Participera au congrès de la FSU 11 (rayer les mentions inutiles)

Le MARDI 22/01/2013 le matin : **oui non** ; l'après-midi : **oui non**  
Le MERCREDI 23/01/2013 le matin : **oui non** ; l'après-midi : **oui non**

### Participera aux repas de midi (rayer les mentions inutiles)

MARDI 22/01/2013 **oui non**  
MERCREDI 23/01/2013 **oui non**

Coupon à retourner à la FSU 11, 22 bis Bd de Varsovie 11000 Carcassonne  
avant le lundi 14 janvier 2013.